

INTERIM QUALITE

Mme POITTEVIN Mélissa

11 RUE HENRI MESSEGER
76 330 PORT JEROME SUR SEINE

HARFLEUR, le 23 avril 2026

Réf. Dossier suivi par Karine CHOUAND - Mail : contact@elevaction.fr

CONVOCAION : Monsieur Saidou KONTE

N° Identification : 214794

Session n° 260847A

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à la session de formation :

**FORMATION AU CONTROLE ET PORT DU HARNAIS & FORMATION AU
CONTROLE DES MOYENS D'ACCES POUR LE TRAVAIL EN HAUTEUR**

Cette formation se déroulera le jeudi 30 avril 2026, pour une durée de 3.50 heures. Le planning détaillé de vos journées est décrit ci-dessous.

Merci d'être présent le : **jeudi 30 avril 2026** à **13:30**
à l'adresse suivante :

ELEVATION HARFLEUR
ZAC du Campdolent
10 Avenue du Cantipou
76700 HARFLEUR
Tél : 02.35.45.00.41

Planning : **30/04/2026** 13:30-17:00

Objectifs de la formation : Connaître les exigences réglementaires concernant les EPI (Equipement de protection individuelle) et des moyens d'accès pour le travail en hauteur, Contrôler et savoir porter les harnais et systèmes d'arrêt de chute, Contrôler les moyens d'accès pour le travail en hauteur en vue de déceler toute défectuosité pouvant entraîner un accident

Pré-requis :

Veillez vous munir :

- 1 harnais conforme et vérifié, longe double/stop chute, connecteurs de sécurité "manucroche", casque avec jugulaire, chaussures de sécurité.

L'employeur devra s'assurer, préalablement à l'entrée en formation, que le participant a une aptitude médicale.

Toute absence sera facturée.

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

A ce titre, une fois la formation terminée, nous devons déclarer votre participation à cette formation sur le Portail du Passeport de Prévention mis en place par l'Etat. >> Merci de vous munir de votre numéro de Sécurité Sociale lors de cette formation.

Restant à votre entière disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

Sophie SZKLAREK

Co-Présidente